

Le 1<sup>er</sup> février 2010.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 1<sup>er</sup> février 2010, à 20 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères  
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Est aussi présente Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Nous avons reçu :	taxes	4 755,21 \$
	Location salles	300,00
	Remb. circ.	46,10

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	1 <sup>er</sup> vers. quote-part	7 378,00 \$
Pièces d'auto Bois-Francs		12,61
Philippe Gosselin et ass.		283,31
H20	DPD chlore	31,95
FQM	cours mariage civil	169,31
Sani-Sécur GD	caisse papier hygiénique	38,32
Produits d'affaires NEBS	100 cartes client	306,53
Rogers		31,45
FQM	mise à jour code	204,75
Hydro Québec	garage	118,76
....	caserne	74,55
....	usine	610,76
....	c.c.	1 023,58
....	terrain de jeux	308,40
Coop. Victo	diesel	2 508,62
....	garage	483,03
....	caserne	268,50
Buropro	papier en-tête de lettre (250)	36,69
Christiane Leblanc		1 546,32
Rec. Gén. can.		565,57
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	location mach. janv.	500,00
....	km	34,65
Gilles Leblanc	c.c. janv.	75,00
Noël Côté	all.	290,00
Ivic Télécom	c.c.	71,38
....	bureau	135,41
Télébec	usine	177,54
Auger BC Sécurité	vérification alarme garage	76,76
France McSween	achat divers bibliothèque	75,42
Essor Assurance	balance + aug. pompier	1 802,00
Chauffage JNF	entretien fournaise caserne	163,61
Régie sanitaire des Hameaux		1 839,00
Ville de Victoriaville	balance	24,68
Laboratoires SM		166,49
Diane Lefort	divers	44,59

....	....	km	97,20
Gesterra		calendrier	114,23
....		vidange janvier	635,09
....		récupération janvier	264,13
Garage A. Taschereau		essence	142,25
....	....	réparation hose	190,18
Pratique pompiers déc. janv.	11 pers. x 53h x 12,50 \$/h		662,50
Sortie pompiers Chesterville	7 pers. x 21h min. x 18 \$/h		378,00
Temps + déplacement cours pour 4 pompiers			1 385,00
Hydro Québec		éclairage public	170,94
Fortin Sécurité Médic			18,83
Coop. Ham-Nord			42,96
Réseau Mobilité Plus			87,31
ADMQ		cours Drummondville	242,68
Postes Canada		circulaires	69,82
Centre de l'Auto			141,10
Postes Canada		timbres	175,88
		Total	<u>27 835,64 \$</u>
+ salaires des employés			2 563,93 \$

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le transfert de fonds suivant :

- Assurances municipales au poste immatriculation

Nous avons la présence de membres de la famille de M. Jean-Denis Côté, qui contestent le droit de mutation qu'ils ont reçu au nom de la succession, suite au décès de M. Côté. Ils font mention d'un acte notarié reconnaissant le testament, et qu'il ne devrait pas y avoir de droit de mutation. C'était bien écrit au contrat cependant, et la municipalité doit imposer ces droits quand il y a un transfert de propriété. Autres renseignements à prendre, retour prochain conseil.

Concernant la demande de M. Jocelyn Drouin, l'inspecteur municipal a signé le formulaire demandé par la CPTAQ, déclarant la conformité avec la réglementation municipale ; il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer avec ce formulaire une lettre mentionnant les restrictions municipales, principalement les jours et les heures de transport permis, tel que discuté avec M. Drouin.

Gabsky communication : possibilité de recours collectif avec Tingwick, se renseigner pour les coûts, retour à l'ajournement.

Pour la facture de Gabsky, attendre l'avis de l'avocat.

Engagement d'un conseiller juridique : retour à l'ajournement.

### **Règlement numéro 318, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2010.**

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 309, adopté le 2 février 2009.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Mme Nicole Côté le 7 décembre 2009.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 6 600 \$ et de 2 200 \$ pour chacun des conseillers en 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France McSween  
Secondé par M. Guy Hudon  
Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 310 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Pour l'année 2010, la rémunération du maire sera de 4 400 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 466,66 \$.

#### ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 2 200 \$ sera versée au maire et de 733,34 \$ à chacun des conseillers.

#### ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

#### ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de l'assemblée de conseil.

#### ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

#### ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

#### ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

#### ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- |    |          |          |
|----|----------|----------|
| a) | déjeuner | 10,00 \$ |
| b) | dîner    | 15,00 \$ |
| c) | souper   | 15,00 \$ |

#### ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

#### ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

#### ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté après lecture faite ce 1<sup>er</sup> février 2010

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.  
directrice générale  
et secrétaire trésorière

**01-02-10 DEMANDE DE SOUMISSION CHESTERVILLE**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une soumission à la municipalité de Chesterville pour nous desservir en service incendie, incluant les conditions d'opération et les charges, en mentionnant qu'on veut garder une caserne ouverte dans notre municipalité. Ceci a pour but de faire un exercice comparatif pour les coûts d'un service incendie satisfaisant au schéma de couverture de risques.

**02-02-10 SITE WEB MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Stéphan Pelletier de Solutions zen média de Ste-Clotilde-de-Horton pour réaliser un site web pour la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, au prix de base de 800 \$ plus les taxes, et l'hébergement au montant de 150 \$ par année, dans le même genre que le groupe des municipalités de la MRC fait il y a 2 ans. Le tout sous réserve de l'acceptation de ce projet au Pacte rural.

Pour le site web municipal, il sera possible de s'inscrire au pacte rural pour recevoir 70 % du coût de développement du site internet. Retour au prochain conseil.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de Mme Diane Lefort au cours sur le mariage civil, le 27 avril à Sherbrooke, au coût de 150 \$ plus les taxes.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire cirer le plancher de la grande salle.

**03-02-10 PROJET DE RÈGLEMENT 316, SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS, POUR AMENDER LE RÈGLEMENT 244**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le projet de règlement numéro 316, sur la circulation des véhicules lourds, pour amender le règlement numéro 244. On parle principalement des jours et heures de circulation permis. En faire parvenir une copie au ministère des Transports pour approbation.

**04-02-10 PARTICIPATION FINANCIÈRE ROULI-BUS**

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer notre adhésion au transport adapté pour l'année 2010, et notre participation financière au montant de 1 140 \$.

Règlement 246 de la MRC d'Arthabaska, concernant la demande à portée collective de l'article 59, entrée en vigueur le 23 décembre 2009. A inclure à notre schéma d'aménagement qui s'applique à la fois pour les îlots et les secteurs, d'ici le 3 août 2011.

Tout ce qui concerne le schéma de couverture de risques, la personne responsable est maintenant M. Martin Leblond, directeur de la Sécurité publique (incendie) de Victoriaville.

**05-02-10 BUDGET SITE ENFOUISSEMENT ASBESTOS**

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget du site d'enfouissement d'Asbestos pour 2010, au coût de 891 060 \$.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appeler Extincteur Victo pour la vérification des extincteurs au centre communautaire.

Nous recevons copie du bulletin *Municipalité et Famille*, qui pourrait nous être utile dans le cadre du projet de développement de la municipalité.

M. Hudon fait mention de la circulation des VTT dans les rues du village, et aussi en campagne à quelques endroits. Mme Lefort répond qu'elle a une assemblée cette semaine concernant ce sujet, et qu'elle fera part des préoccupations des élus concernant la circulation, la vitesse, le respect des sentiers ; on demande une meilleure visibilité des panneaux de circulation, et une inscription à suggérer «passage fragile», se rapportant au droit de passage dans les chemins municipaux.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale pour un cours de l'ADMQ à Drummondville, le 22 avril, au coût de 215 \$.

On enverra un résumé des indicateurs de gestion pour 2008 dans le petit journal de la municipalité.

Visite du ministère des Transports, le 24 février, pour la bretelle d'accès sur la route 161, intersection 1<sup>er</sup> rang centre.

Envoi d'une facture à Gestion Forestière Jeannot Leblanc inc., pour l'exploitation de la sablière, de juillet à décembre 2009, 10 310 tonnes à 0,50 \$ = 5 155 \$.

Mme Lefort demande aux élus de s'impliquer pour encadrer les bénévoles dans les projets de développement municipal, indiqués dans la liste envoyée par le CLD.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit ajournée au mardi 2 février, 15 h 30.

L'assemblée se termine à 21 h 13.

Accepter sur proposition de Mme France McSween  
Seconder par M. Guy Hudon

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière



